

BREVET PROFESSIONNEL

Aménagements Paysagers



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles (réaliser les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport), qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de Paysage ou d'une collectivité.

PUBLIC CIBLÉ

Le public ciblé est un public adulte qui a pour projet professionnel de travailler dans le domaine du paysage.

MÉTIERS VISÉS

Selon la nomenclature du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (code ROME), les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein du code A 1203 parmi lesquelles :

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier des espaces verts
- Technicien paysagiste.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Formation diplômante

Niveau 4
N°RNCP 38314



Lieu de la formation

CFPH
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



Dates de la formation

Une session par an
Date de la prochaine session : du 07/10/24 au 20/06/25
Inscription toute l'année, candidatures acceptées jusqu'à 7 jours avant le début de formation (selon financeurs et places disponibles).
Financement CPF Transition pro : veiller à commencer les démarches environ 6 mois avant le début de la formation.



Modules complémentaires

(optionnels et durées individualisées en fonction des besoins du stagiaire) :
Jusqu'à 10 h coaching, 141 h de remise à niveau (RAN), 47 h soutien personnalisé, 14 h module de technique de recherche d'emploi (TRE).

PRÉREQUIS

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Etre en capacité de lire et comprendre un document professionnel, de décrire à l'écrit une situation professionnelle et de résoudre un problème mathématique avec une ou plusieurs des quatre opérations
- Ne pas présenter de contre-indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier
- Avoir réalisé une immersion en paysage
- Avoir un projet professionnel en tant qu'ouvrier paysagiste qualifié, chef d'équipe ou souhaiter créer son entreprise en paysage



Durée de la formation

826 h de formation professionnelle
287 h de stage en entreprise



Modalités pédagogiques

Cours théoriques et travaux pratiques sur site du centre de formation et/ou à l'extérieur (chantiers-école), stages et visites en entreprises, rencontres avec des professionnels de l'aménagement paysager.



Modalités d'évaluation

Les UC (Unités Capitalisables constituant des blocs de compétences) sont évaluées par des épreuves pratiques de mises en situations professionnelles, tout au long de la formation.

CONTENU

UC1- Se situer en tant que professionnel

C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.

C1.2- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.

UC2 : Organiser les travaux sur un chantier

d'aménagement paysager

C2.1- Préparer le travail pour un chantier.

C2.2- Coordonner le travail sur un chantier.

UC3 - Réaliser des interventions d'entretien des végétaux

C 3.1- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal.

C 3.2- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

UC4 - Réaliser des interventions de mise en place des végétaux

C 4.1- Réaliser des travaux de plantation.

C 4.2- Réaliser des travaux de végétalisation par semis.

UC5 - Mettre en place des infrastructures

C 5.1- Réaliser des murets et des escaliers

C 5.2- Mettre en place des revêtements

UC6 - UCARE - Mettre en place un jardin vivrier

C6.1- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux comestibles

C6.2- Réaliser une réception du jardin vivrier

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1 - Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton «s'inscrire» en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
- 2 - Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
- 3 - Présentation de la formation lors d'une réunion d'information collective
- 4 - Test de positionnement
- 5 - Entretien individuel pédagogique en présentiel

Selon les financements, les dossiers des candidats peuvent être soumis à la validation des financeurs.

LES + DE LA FORMATION

- Formation axée sur la pratique professionnelle et les échanges avec les professionnels du métier (témoignages, visites en entreprises...)
- Des modules complémentaires intégrés au parcours de formation :
 - Formation SST
 - Formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) avec passage du test d'obtention
 - Formation Certiphyto (niveau Décideur)

Voies de formation différentes :

Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)
Formation Ouverte et A Distance (FOAD)
Apprentissage



Modalités d'adaptation

Adaptation du parcours en fonction des diplômes précédemment obtenus, du résultat des tests de positionnement et de l'expérience professionnelle (parcours allégé ou préconisation d'heures de remise à niveau ou d'accompagnement).



Financements possibles

- Financements possibles : France Travail, Région, CPF Transition Pro, CPF, autofinancement...
- Rémunération selon le financement.

Plus d'informations sur notre site internet



Tarifs

16€/l'heure (tarif négocié en cas de financement collectif Région ou Pole Emploi, tarif préférentiel en cas d'autofinancement)



EPL support

EPLFPA Lyon-Ecully-Dardilly
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>



CFPH LYON-ECULLY

Centre de Formation et de Promotion Horticole

 13 avenue de Verdun 69130 ECULLY

 Tél : 04 78 33 46 12

 cfppa.ecully@educagri.fr

 @CFPPALyonEcully

 @CFPHLyonEcully

 @C.F.P.H.

 @CFPPAEcully

Pour en savoir plus sur la formation



 <https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

